

Le MARDI 5 mai 1964.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-sixième rapport, ainsi qu'il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Maria Adalgisa (Gisele) Rossignoli Abbruzzese, de la ville de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une résolution du Sénat qui dissolve son mariage avec Fernando Abbruzzese.

2. Le comité agrée la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MARDI 5 mai 1964.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-septième rapport, ainsi qu'il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Marie-Nicole Lacaille Gagnon, de la ville de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une résolution du Sénat qui dissolve son mariage avec Louis-Alphonse Gagnon.

2. Le comité agrée la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MARDI 5 mai 1964.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-huitième rapport, ainsi qu'il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Eva Livia Iranyi Blumberger, de la ville de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une résolution du Sénat qui dissolve son mariage avec Ferenc Blumberger.

2. Le comité agrée la recommandation du Commissaire.

3. Le comité recommande l'adoption par le Sénat d'une résolution qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
A. W. ROEBUCK, C.R.

Le MARDI 5 mai 1964.

Le comité permanent des Divorces présente son deux cent quatre-vingt-neuvième rapport, ainsi qu'il suit:—

1. Le comité soumet au Sénat, par les présentes, le rapport du Commissaire au sujet de la pétition de Pauline Abrams Foster, de la ville de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une résolution du Sénat qui dissolve son mariage avec Alexander Foster.